

**Le gouvernement entend de nouveau bloquer les rémunérations indiciaires des agents publics en 2017 et 2018 : c'est inacceptable !** Et ce, après 9% de perte de pouvoir d'achat subi depuis 8 ans si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut. C'est en moyenne plus d'1% par an de baisse du salaire net à payer !

Pour le Ministre, les salaires augmentent déjà avec le déroulement de carrières (avancements d'échelon ou de grade) ! Ce raisonnement aboutit à considérer qu'une « carrière » se limiterait désormais à tenter de remonter un escalator qui descend ! Et quand l'escalator descend, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée.

Et comme si cela ne suffisait pas, le projet de décorrélation du point d'indice entre les trois versants de la fonction publique constituerait une véritable attaque frontale contre le statut de la fonction publique et son principe d'unicité. Qui pourrait imaginer une infirmière ou un agent d'accueil dont les rémunérations différeraient suivant leur employeur ? Tout le monde aura compris aussi qu'il s'agirait d'un frein à la mobilité des agents.

**La FSU exige une revalorisation régulière de la valeur du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et un plan de rattrapage des pertes subies depuis 2010.**

**Remise en cause de PPCR ? Cet accord arraché au précédent gouvernement, constitue pour la FSU un début de revalorisation doit être maintenu.**

Certaines mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre, en particulier la revalorisation de nombreux échelons, les reclassements dans les nouvelles grilles et la création de nouveaux espaces indiciaires sous forme de nouveaux grades (par exemple : la nouvelle organisation de la catégorie C en 3 grades ou encore la classe exceptionnelle pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, créée en septembre 2017).

Ce qui est pris n'est plus à prendre !

Mais le « possible report » d'un an à partir de janvier 2018 des mesures PPCR serait une trahison du dialogue social.

En 2018 il est prévu :

- Un deuxième temps transfert primes/points pour les personnels de catégorie A, sans effet sur le salaire net mais avec un gain sur la pension : les personnels ayant prévu un départ à la retraite au cours de 2018 ne bénéficieraient pas de 10 à 15 euros de plus sur leur pension nette.
- Pour de très nombreux échelons des catégories C et B, des revalorisations qui, si elles étaient repoussées à 2019, auraient un effet net d'un an de perte de pouvoir d'achat et de dévalorisation des pensions en conséquence pour les personnels partant à la retraite.

Quid du passage en catégorie A des personnels sociaux ?

En Janvier 2019 sont prévues des revalorisations de nombreux échelons.

En 2020 est prévue la création de nouveaux échelons, en particulier un nouvel échelon en fin de deuxième grade pour les corps A-type (attachés principaux par exemple), ou pour la hors classe des professeurs des écoles, certifiés, CPE, PSY EN, allant jusqu'à l'indice 821 : si cette mesure était **reportée à 2021, ce sont 50 euros mensuels sur l'année 2020 et l'intérêt pour le départ à la retraite repoussé de juillet 2020 à juillet 2021 : inacceptable !**

**Au contraire d'un « étalement », il faudrait dès maintenant aller plus loin que PPCR.**

